

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 8 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sophie GUYON à Christian RAYOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER et Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 novembre	Le 24 novembre	En exercice	41
		Présents	36
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2016-09-17 Programme et plan de financement Café du canal de Brebotte

Rapporteur : Christian RAYOT

Annule et remplace la délibération 2016-08-09 du 3 novembre 2016,

Le 3 novembre 2016, le Conseil Communautaire a validé le programme de réalisation d'un pôle touristique Rural au Café du Canal de Brebotte.

Afin de simplifier les procédures de montage et d'exploitation, il convient de préciser et revenir sur certaines dispositions techniques et financières qui permettront d'intégrer le projet dans de nouveaux programmes de subventionnement.

Par courrier en date du 17 novembre de Monsieur le Préfet, l'Etat ouvre des perspectives de financement du projet dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 au titre de la rubrique Développement Economique Environnement. Il convient d'intégrer ce financement dans le montage budgétaire du projet.

De plus, afin de bénéficier du CADD du Conseil Régional, il a été précisé que pour bénéficier de ce financement, le bâtiment se doit d'être construit dans le principe des bâtiments BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Le choix finalement retenu pour l'assainissement devra être réalisé en assainissement autonome. Afin de rester sous le principe des Gîtes (Cycliste en l'occurrence) et chambres d'hôtes, il convient de limiter à 5 chambres d'hébergement soit 15 lits.

La description du projet reste inchangée.

Dans le cadre du développement de sa stratégie touristique pour le Sud Territoire, la communauté de communes souhaite renforcer le tourisme rural.

Un des projets phare défini comme stratégique dans le schéma de développement touristique est la création d'un pôle touristique à Brebotte sur le site du Café du Canal

Ce pôle aura plusieurs vocations :

- Gîte d'accueil pour « grands randonneurs cyclo touristes », principalement pour groupes constitués. Organisation d'accueil avec hébergement voyageur et matériel (stockage sécurisé des vélos et petite maintenance de ces derniers). L'offre se développerait autour de chambres de 2 à 4 places.
- Point d'accueil randonnées pour cyclistes locaux amateurs de petites randonnées d'une ou deux journées. Accueil également de randonneurs « familles » et des pêcheurs du canal.
- Mise en place d'un camping « naturel » type à la ferme contenant des places pour randonneurs désireux de monter leur tente
- Pont d'accueil pour plaisanciers fluviaux qui peuvent accoster au ponton voisin du site, sensibilisation avec des panneaux d'information le long du canal et par divers outils de communication.
- Point d'information pour tous types de touristes et petite épicerie pour voyageurs avec vente de produits de base (un peu comme la gare de Delle) mais plus axé sur les besoins d'achats des cyclistes et des fluviaux.
- Café, boissons, zone de toilettes et douches en service surveillé, ainsi qu'un pôle de restauration (Cuisine et salle de restaurant)

Ce pôle se constituerait sur le site de l'ancienne habitation dénommée « café du Canal » sise sur la commune de Brebotte (19 rue de l'Ecrevisse), contigüe au Canal et à l'EuroVélo6 implantée sur un terrain de 38 ares 90 devenue depuis le 31 août 2016, Propriété de la CCST.

Après études et compte tenu des contraintes réglementaires et légales (accessibilité PMR, contraintes sanitaires) l'actuelle habitation ne pourra être utilisée et n'est pas valorisable, il est donc prévu de la détruire préalablement aux travaux.

Le nouveau pôle sera constitué d'une habitation d'environ 200 m², adaptée au projet et de type sundgauvienne afin de rester dans la valorisation patrimoniale du Sud Territoire. Elle sera construite dans les règles des Bâtiments BBC.

Cette habitation serait constituée dans la logique d'un gîte d'étape – restaurant.

Plusieurs chambres de 2 à 4 places (soit 15 places hors camping), des sanitaires (type Eco-Hutte de Joncherey), des locaux sécurisés d'entrepôts des vélos et bagages des randonneurs, ainsi qu'une

salle de restauration attenante à une cuisine équipée d'une capacité permettant de répondre à la production de 30 à 40 repas quotidiens.

Une aire naturelle de camping serait également disponible.

Y serait également adjoind une salle de repos / détente pour les cyclistes randonneurs.

Avec ces nouvelles dispositions et le nouveau plan de financement, la contribution de la CCST (initialement à 335 000 € *) passe à 304 300 € *

*(hors acquisition déjà réalisé)

Plan de financement

Travaux

Démolition – Amiante :	30 000 €	
VRD et assainissement :	80 000 €	
Bâtiment BBC :	300 000 €	
Equipements cuisine et fixe	50 000 €	
Imprévus (5%)	23 000 €	
Coûts soumis à ME		483 000 €
Etudes maîtrise d'œuvre et architecte	44 000 €	
Total subventionnable		527 000 €
Acquisition du site (<i>déjà réalisé</i>)	102 000 €	
Mobilier et équipement mobile	30 000 €	
Total H.T. travaux	659 000 €	

Financement

Conseil Départemental (10%) :	52 700 €
Conseil Régional (CADD) :	100 000 €
Etat (DETR) :	100 000 €
Acquisition CCST :	102 000 €
Financement travaux CCST :	304 300 €
Total H.T. travaux	659 000 €

Plan d'exploitation :

Le site serait mis à disposition d'un partenaire privé dans le cadre d'un bail commercial dont les modalités de location annuelle des locaux restent à définir en tenant compte de la période de mise en réseau commercial du projet (internet et réseau cyclo) sur un premier cycle de 9 années.

Sur la base d'une fréquentation progressive des randonneurs cyclistes attendue et compte tenu de 65 000 passages annuels sur EuroVélo6, hors restauration et vente de produits ou services, le partenaire privé devra disposer d'une marge raisonnable de recettes issues de l'hébergement

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

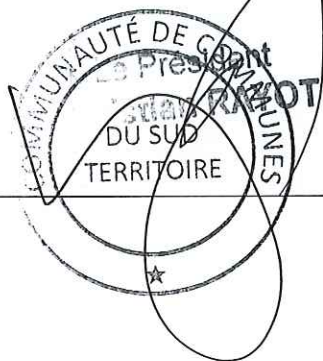
- **De valider le programme de réalisation du pôle du café du Canal de Brebotte,**

- D'autoriser le Président à solliciter les participations ~~des partenaires potentiels~~ (Conseil Départemental, Région BFC, Etat),
- D'autoriser le Président à solliciter l'ADT (autorisation de démarrage des travaux) au plus tôt.
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces prises de décisions.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 12 DEC. 2016

Le Président,



Le Président,

